Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 août 2022

Nbre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille **VINGT DEUX,** le **VINGT-NEUF** du mois D'**AOÛT** à **20 heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Pierre VIEVILLE, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, DOUBLEMARD Annie, RISBOURG Jean-Luc, LECLERCQ Nicolas, COULLE Katia, LEMAIRE Brigitte, PROISY Stéphanie, ROY Josette, DUBREUCQ Geneviève, GUILLON Constant, MULET Xavier

Absents excusés : Pouvoirs : Mr CHOPIN Christophe à Mme COULLE Katia
Mr LAMOUREUX Vincent à Mr VIEVILLE Jean-Pierre
Mr LEFEVRE Jean
Mme GOULARD Ludivine

Mme ROY Josette est élue secrétaire.

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

1/Vente d'une partie de la parcelle communale ZD 207 à « TDF »

2/Echange de parcelle ZM 186 / ZM180 Commune/consorts LEFEVRE

3/Ouverture de crédits concernant l'opération « Installation d'une porte anti panique à la salle polyvalente »

4/Tarification du dîner-spectacle organisé dans la cadre de la saison culturelle

5/Tarification du voyage à destination des jeunes

6/ Projet « Skate park », demandes de subventions

- Infos diverses
- Synthèse des commissions
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs :
Mr CHOPIN Christophe à Mme COULLE Katia
Mr LAMOUREUX Vincent à Mr VIEVILLE Jean-Pierre
Absents excusés : Mr LEFEVRE Jean
Mme GOULARD Ludivine

Mme ROY Josette est élue secrétaire.

Lecture de l'ordre du jour.

Le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil municipal ont bien reçu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2022 et s'il y a des remarques.
Pas de remarque. Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Vente d'une partie de la parcelle communale ZD 207 à « TDF »

Après des discussions et échanges préalables avec TDF, dont le siège social se trouve 155 bis avenue P. Brossolette à 92541 MONTROUGE, concernant le projet d'acquérir une partie de parcelle communale d'environ 160m², cadastrée section ZD n°207 sur le territoire de la commune de SAINS-RICHAUMONT, afin d'y édifier une station radioélectrique composée d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes.
La division de cette parcelle sera effectuée par un géomètre-expert, conformément à l'extrait du plan cadastral et au plan de masse.
Tel que ce bien existe, avec ses aisances, parties attenantes et dépendances, et des droits de toute nature qui y sont attachés, sans exception ni réserve.
Les frais de l'acte authentique seront supportés par l'acquéreur qui s'y oblige, ainsi que les frais accessoires (géomètre expert…)
La vente aura lieu moyennant le prix fixé d'un commun accord à douze mille euros (12 000.00€), payable comptant le jour de l'acte authentique constatant la réalisation de la vente.
Le notaire rédacteur de l'acte sera Maître Thomas GIEY, Notaire, 13 rue Grand Four, BP 10, 02270 CRECY SUR SERRE.
Le Conseil municipal à l'unanimité :
Autorise le Maire :
A vendre une partie de parcelle communale d'environ 160m², cadastrée section ZD n°207 sur le territoire de la commune de SAINS-RICHAUMONT, à TDF, 155 bis avenue P. Brossolette à 92541 MONTROUGE.
A signer les actes à intervenir.

Objet : Echange de parcelle communale cadastrée section ZM 186

Après des discussions et échanges préalables, concernant le projet d'échange d'une parcelle communale d'environ 318m², cadastrée section ZM 186, sur le territoire de la commune de SAINS-RICHAUMONT, contre une partie d'environ 318m², de la parcelle cadastrée section ZM 181 appartenant aux personnes intéressées par cet échange, territoire de SAINS-RICHAUMONT.
La division de ces parcelles sera effectuée par un géomètre-expert, conformément à l'extrait du plan cadastral.
Les frais de l'acte authentique seront supportés par les preneurs, ainsi que les frais accessoires (géomètre expert…)
Le Notaire rédacteur de l'acte sera Maître Thomas GIEY, Notaire, 13 rue Grand Four, BP 10, 02270 CRECY SUR SERRE.
Le Conseil municipal à l'unanimité :
Autorise le Maire :

A échanger la parcelle communale d'environ 318m², cadastrée section ZM 186 sur le territoire de la commune de SAINS-RICHAUMONT, contre une partie d'environ 318m², de la parcelle cadastrée section ZM 181.
A signer les actes à intervenir.

Objet : Ouverture de crédits concernant l'opération « Installation d'une porte anti panique à la salle polyvalente »

Le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir les ouvertures de crédits suivants au BP 2022, concernant **l'opération « Installation d'une porte anti panique à la salle polyvalente »**, de la façon suivante :

BP 2022 INVESTISSEMENT DEPENSES	
COMPTES-OPERATIONS	MONTANTS
2313-Op.490 REALISATION D'UN ATELIER FAB'LAB	-9 802.00
2313-Op.504 INSTALLATION D'UNE PORTE ANTI PANIQUE A LA SALLE POLYVALENTE	9 802.00

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Objet : Tarification du dîner-spectacle organisé dans la cadre de la saison culturelle
Dans le cadre de la saison culturelle à venir, la commission a proposé la programmation d'un dîner spectacle le 24 février 2023.
M. Le Maire propose de fixer un tarif spécial dans le cadre d'un dîner-spectacle.
Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de fixer un tarif spécial dans le cadre d'un dîner-spectacle à savoir :
35€/adulte (entrée et repas compris, hors boisson)
20€/enfant -12ans (entrée et repas compris, hors boisson)

Objet : Tarification du voyage à destination des jeunes
M. Le Maire propose d'encaisser les participations du voyage organisé pour les jeunes chaque année sur la régie communale.
La tarification est la suivante
3 euros pour les Sains-Richaumontois
14 euros pour les extérieurs
Le montant encaissé sera reversé au CCAS sous forme de subvention.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Objet : Projet « Skate park », demandes de subventions
Mr LAMOUREUX étant absent le sujet sera reporté lors d'une prochaine réunion.
Il sera mis en place une réunion de la commission des travaux et commission jeunesse.

Synthèse des commissions
Néant.

Infos diverses
Le Maire donne connaissance de l'enquête de recensement de la population 2022.
Nombre de bulletins individuels recensés : 926
Nombre de foyers recensés : 504

Le Maire donne lecture du courrier reçu du Comité Départemental de Cyclisme de l'Aisne FFC, concernant le « Trophée de l'Aisne Cycliste FFC ».

Un nouvel arrêt de bus sera créé rue du Temple.

Création d'une boutique solidaire « Aux fringues Sainsoises » à la salle Bourlet.

Lancement de la saison culturelle 2022/2023

Friterie place des Prêlets (horaires d'ouvertures), un courrier sera fait.

Point sur le nouveau contrat PEC, recrutement au 01 septembre 2022, il est fait état du nombre d'agent technique actif, à ce jour, 2 agents sont en activité. Une réunion RH pour l'instauration d'un règlement intérieur sera organisée le 05 septembre 2022.

Le Maire indique qu'une entreprise sera sollicitée pour l'entretien du cimetière.

Foyer rural, le Président actuel souhaite cesser son activité, une personne propose de reprendre la fonction.

Retour sur les contrats « CAP jeunes » (jobs d'été), 21 jeunes ont participé, tout s'est bien passé.

Lecture de remerciements suite à décès.

Questions diverses :

Mme Katia COULLE revient sur l'acquisition du terrain rue St Marcel dit « BRETON », le Maire indique que pour l'instant rien n'est arrêté, l'hypothèse serait que le terrain soit vendu en deux lots.

Téléconsultation : Suite à un projet de téléconsultation porté par la CCTC, une étude est en cours pour l'implantation d'une cellule de téléconsultation sur la commune.

Mr Jean-Luc RISBOURG demande si concernant le projet de béguinage, la société COOP LOGIVAM a donné des nouvelles. Le Maire répond que non pas pour l'instant.

Séance levée à 22 heures.